



## La prochaine rentrée scolaire s'effectuera **5 SEPTEMBRE 2022**

### ➤ **HORAIRES**

Les horaires normaux des cours vont de 8h10 à 18h du lundi au vendredi selon les emplois du temps.

### ➤ **SUIVI SCOLAIRE**

Les parents et les élèves sont informés par :

- **La consultation des notes** et de la vie scolaire via internet sur [ecoledirecte.com](https://ecoledirecte.com) (un code vous sera donné courant septembre)
- **Un bilan individuel** à la fin de chaque période sur les notes, les absences et le comportement de l'élève.
- **Un bulletin trimestriel ou semestriel**, contenant la synthèse des résultats ainsi que les appréciations des professeurs, sera **à télécharger** sur [ecoledirecte.com](https://ecoledirecte.com)  
**Si vous ne disposez pas d'accès à Internet, veuillez en informer par écrit le secrétariat pour l'envoi des bulletins par voie postale.**

Ces documents comportent des indications précieuses sur l'évolution de la scolarité de l'élève et sur les possibilités d'orientation éventuelle. Les familles qui souhaitent plus de renseignements peuvent prendre rendez-vous avec un professeur, le professeur principal ou un membre de la direction.

### ➤ **INSCRIPTIONS AUX EXAMENS**

Le lycée procède aux inscriptions des élèves en classe d'examen et nous vous informons qu'une **copie de l'attestation à la Journée De Citoyenneté** ou **l'attestation de recensement** doit nous être délivrée dès la rentrée (sauf pour les élèves de 3<sup>ème</sup>). Des renseignements plus détaillés vous seront fournis en temps utile.

Nous vous rappelons que la **carte nationale d'identité (C.N.I.) est obligatoire pour se présenter à un examen.**

### ➤ **ASSURANCES**

**Rappel des conditions d'assurance pour les élèves de l'enseignement technique :**

1. Les élèves sont assurés sociaux par la caisse de sécurité sociale de **ROUEN**, seulement au titre « ACCIDENT DU TRAVAIL », pendant la durée des cours et pendant les stages en entreprise.
2. Pour les compétitions sportives, ils seront assurés dès l'acquisition de la licence.
3. Les risques de trajet sont assurés par le chef de famille (assurance sociale ou assurances privées pour les non assurés sociaux).
4. L'assurance responsabilité civile du lycée ne couvre pas les accidents matériels (véhicules, vêtements, objets personnels) ni les vols.
5. Pour les activités scolaires et sorties pédagogiques, il est indispensable que chaque élève fournisse une attestation d'assurance scolaire individuelle accident.

## ➤ **INTERNAT**

Les élèves apporteront leurs draps et couverture ou couette avec housse. Les chaussons sont obligatoires dans les chambres.

Les élèves rentrant chez eux chaque vendredi, doivent prévoir suffisamment de changes et de sous-vêtements. Il n'y a pas de cours le samedi, en conséquence, les internes partent le vendredi, après les cours.

## ➤ **TRANSPORTS SCOLAIRE**

Tous les élèves, y compris les internes peuvent bénéficier d'une réduction sur :

- Bus (**imprimé à retirer directement à la TCAR**)
- Car  
Train | Imprimé à télécharger sur [normandie.fr/eure-lignes-regulieres](http://normandie.fr/eure-lignes-regulieres) – rubrique « TRANSPORT SCOLAIRE »

## **ATOUS NORMANDIE : MANUELS SCOLAIRES**

Demande à faire sur **[atouts.normandie.fr](http://atouts.normandie.fr)** à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2022**.

### **A savoir :**

Toutes les classes de BAC PRO et la 3<sup>ème</sup> prépa métiers doivent sélectionner la rubrique « **0763202T Lycée pro La Châtaigneraie** », les 2GT, 1<sup>ère</sup> et terminales STI2D – STMG doivent sélectionner la rubrique « **0761343X Lycée privé La Châtaigneraie** »

Pour les élèves du lycée le choix du statut est obligatoirement « Lycéen » et non « Etudiant » ,

### **Rappel :**

Se munir le jour de **la rentrée** :

- **QR Code** ou **pré-paiement** « **Atouts Normandie** » (Photocopie ou en manuscrit sur une feuille).
- **Code PIN** « Atout Normandie »
- **Chèque de caution de 50€ pour les bac pro et 3ème ET 80€ pour les bacs technologiques** avec inscrit au dos le nom, prénom et classe de l'élève

Afin de faciliter le bon fonctionnement, merci de ne pas dater votre chèque (article 25 de la loi Sapin 2 réduit de douze à six mois la validité des chèques bancaires)

## ➤ **LISTE DU MATERIEL- HORAIRES DE RENTREE – DATE DE PFMP (stage)**

Seront disponibles sur le site Internet du lycée (**<http://www.la-chataigneraie.org>**) à partir du **1 juillet 2022**.

Dans le cadre des sections industrielles, une tenue de travail floquée au nom de la Châtaigneraie est à commander uniquement chez **SRVP – 38 rue de la république – 76 Rouen – Tél. : 02 35 71 80 22** **impérativement avant le 31 juillet 2022**

La liste des petites fournitures scolaires sera donnée par chaque enseignant la semaine de la rentrée.

## ➤ **DISPENSE DE SPORT**

Dispense de sport **PARTIELLE** ou **TOTALE** : demander la fiche médicale « TYPE » au secrétariat du Château ou aux professeurs d'EPS

➤ **BOURSES NATIONALES ou FACTURATION**

Les demandes de bourse nationale se font à compter de février pour l'année scolaire suivante.

Une campagne complémentaire a lieu en septembre uniquement pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.

Pour les élèves boursiers, le renouvellement de la bourse est automatique, sauf en cas de redoublement, de changement d'établissement ou d'orientation. C'est l'établissement d'origine qui est responsable des opérations de transfert.

Le montant des bourses est versé par l'inspection académique à LA CHATAIGNERAIE. Le surplus sera remboursé aux familles en fin d'année scolaire.

Pour toute question concernant les bourses nationales de lycée, prendre contact avec :

Mme LUCAS tél : 02 32 86 53 24.

➤ **BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Les demandes de bourse se font de janvier à mai, pour l'année scolaire suivante (inscription en BTS), sur le site Internet du Crous ([www.crous-rouen.fr](http://www.crous-rouen.fr)) et sans attendre la décision d'orientation. Le renouvellement de cette bourse est à faire chaque année. Pour toute question, se renseigner auprès de :

Mme CANVILLE tél : 02.32.86.53.26.

➤ **FRERES ET SŒURS**

Pour les familles qui ont plusieurs enfants scolarisés dans le lycée, une remise de 30% de la contribution familiale est accordée à partir du second.



# TARIFS LYCEE & BTS 2022/2023

## ➤ CONTRIBUTION FAMILIALE / HEBERGEMENT

TARIFS		EXTERNAT	INTERNAT	RESTAURATION
<b>LYCEE</b>	<b>INSCRIPTION</b> Frais fixes et contribution familiale de septembre	<b>210.50 €</b>	<b>522.50 €</b>	<b>Selon facture mensuelle de restauration</b>  Prélèvement le 15 des mois d'octobre à Juillet
	<b>CONTRIBUTION FAMILIALE</b> Prélèvement le 5 des mois d'octobre à juin	<b>90.50 €</b>	<b>432 €</b> (Contribution familiale + hébergement + repas du soir)	
	<b>Aide aux devoirs</b> (facultatif)	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	
<b>BTS</b>	<b>INSCRIPTION</b> Frais fixes + contribution familiale de sept. + sweet-shirt + participation inscription RENASUP	<b>295 €</b>	<b>607 €</b>	
	<b>CONTRIBUTION FAMILIALE</b> Prélèvement le 5 des mois d'octobre à juin	<b>135 €</b>	<b>447 €</b>	

Le montant de la contribution familiale et de l'hébergement (si internat) du mois de septembre est demandé lors de la confirmation d'inscription. Les 9 autres règlements se font le 5 de chaque mois, par prélèvement, d'octobre à juin.

La contribution versée à l'inscription n'est pas remboursable en cas de désistement et pour toute démission en cours d'année, un minimum de 3 mois sera facturé pour l'amortissement des frais fixes.

## ➤ RESTAURATION

Les repas du midi pris au self et les consommations de la cafétéria sont facturés suivant le coût affiché sur le lieu de restauration.

Le montant des repas est prélevé le 15 du mois suivant sur facture mensuelle.

## ➤ AIDE AUX DEVOIRS

L'aide aux devoirs, goûters compris, s'élève à 75€ par mois pendant 10 mois (engagement minimum de 3 mois).